

Numéro du Poste	:	
Quotité du temps de travail	:	100 %
Télétravail	:	Non
Date de validation de la fiche de poste (DRH)	:	
Date de proposition de modification (service)	:	08/2020

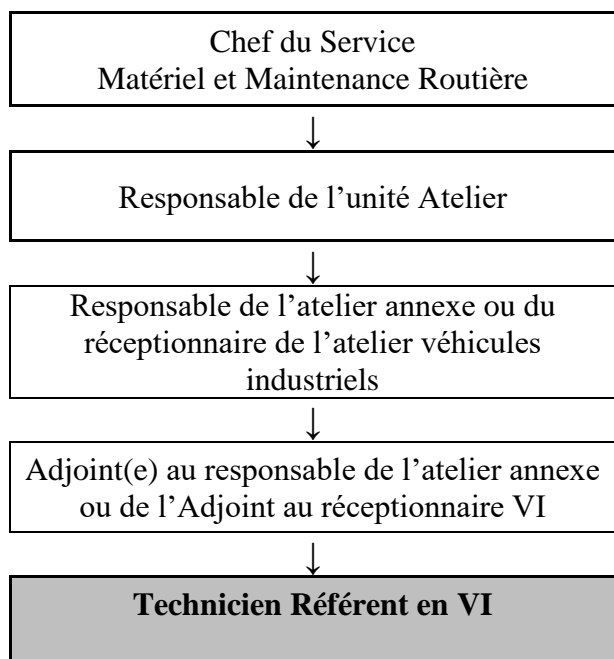
TECHNICIEN REFERENT EN VEHICULES INDUSTRIELS

Catégorie B
Technicien à Technicien principal 2^{ième} Classe
RIFSEEP : B3

Finalités de la fonction

Réaliser et assister les mécaniciens pour les diagnostics et les interventions complexes de maintenance préventive et corrective en mécanique, électricité et électronique sur les véhicules automobiles, véhicules utilitaires, et matériels industriels (véhicules poids-lourds, matériels de déneigement, matériels de travaux publics, machinisme agricole, et leurs équipements), affectés sur le secteur couvert par l'atelier.

Positionnement dans l'organigramme



Relations externes au service

Au sein du Conseil départemental :

- Principalement, utilisateurs des matériels

Hors Conseil départemental :

- Professionnels des métiers de l'automobile et des matériels industriels (personnels des organismes chargés des contrôles périodiques réglementaires, fournisseurs, sous-traitants...)

Activités principales

Diagnostiquer en totale autonomie des dysfonctionnements complexes affectant les matériels défectueux, comprenant l'essai des matériels, le contrôle des composants et des fonctions avec appareils de diagnostic et de mesure, ainsi que la lecture et l'interprétation de schémas et de documents techniques.

Assurer un appui technique auprès des mécaniciens pour les diagnostics et les interventions.

Prendre en charge de manière autonome des interventions complètes en atelier ou en dépannages en extérieur :

- Réaliser des travaux complexes sur des organes électriques et électrotechniques : Pose et dépose d'éléments, contrôle, réparation et réglages.
- Réaliser des travaux complexes de soudage types : Réfection ou création d'éléments mécano-soudés.
- Réaliser des opérations complexes de dépose, pose, contrôle, réparation, et réglage d'organes mécaniques, pneumatiques et hydrauliques

Participer aux évolutions des plans de maintenance en vigueur au sein du service (charte de maintenance des matériels du Conseil départemental, programmes d'entretien des constructeurs de matériels) et à l'exécution des travaux d'entretien périodiques programmés.

Etre référent dans ses domaines de compétences et en capacité d'assurer de la formation interne et en compagnonage.

Veiller au rangement et nettoyage des postes de travail, entretien courant de l'outillage et des équipements d'atelier.

Renseigner des éléments nécessaires au suivi technique des matériels et à la comptabilité analytique de l'atelier.

Compétences requises pour le poste

Aptitudes physiques :

Etat de santé compatible avec :

La station debout et les positions inconfortables prolongées (absence de troubles musculosquelettiques)

Le soulèvement de charges lourdes (absence de lombalgie)

Le travail dans un environnement bruyant (absence d'affection de l'audition)

L'utilisation de produits industriels et l'exposition aux poussières ambiantes (absence d'allergie)

<u>Compétences techniques</u>	Connaissance	Maîtrise	Expertise
Connaissances de la technologie et des techniques de maintenance sur véhicules industriels			X
Capacité à manier les différentes grandeurs physiques et à exploiter les documents techniques, ainsi qu'à mettre en œuvre les moyens conventionnels de mesure, de réparation, de réglage et de contrôle d'organes mécaniques, électriques, électroniques, pneumatiques ou hydrauliques			X
Capacité à prendre à charge de manière autonome les interventions (de l'organisations jusqu'à la réparation effective)			X
Connaissance de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail		X	
Disposer des compétences et qualifications requises pour conduire les véhicules et engins nécessitant une autorisation de conduite, ou avoir les capacités à les obtenir			

<u>Compétences relationnelles</u>	Souhaitée	Indispensable
Capacité à travailler en autonomie		X
Capacité d'adaptation		X
Capacité à rendre compte et être force de proposition		X
Capacité à travailler en équipe	X	

Caractéristiques

- Résidence administrative : Annexe de Saint Jean de Maurienne
- Temps complet
- Horaires de travail (hors heures supplémentaires) :
Saint Jean de Maurienne : de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; 8 heures / jour ; 36 heures / semaine
 (alternance de semaines de 5 jours travaillés et de 4 jours travaillés + 1 jour de RTT).
- Travail en dehors de l'horaire normal : Oui (occasionnellement, en tant que de besoin)
- Astreintes : Oui, dans le cadre du service hivernal (avec possibilité de travail de nuit, les week-ends et jours fériés)
- Déplacements sur le département : Oui (interventions pouvant être réalisées sur sites extérieurs)
- Déplacements en dehors du département : Oui (occasionnellement chez les fournisseurs et dans les services utilisateurs de matériel).
- Port de charges : Oui
- Port de vêtement de travail : Oui
- Port d'équipement de protection individuelle : Oui
- Moyens spécifiques (véhicule ou logement, à préciser) : véhicule de service avec remisage à domicile, lorsque l'agent est placé en première position d'appel dans le cadre des astreintes hivernales
- Nombres de points de NBI : Non